

La Cour d'Appel rejette la demande de sursis à exécution formée par MI29

Par ordonnance en date du 11 juin 2014, la Cour d'Appel de Paris a rejeté la demande de sursis à exécution, formée par MI 29, Eurobail, la société Foncière Wilson et Monsieur Chuc Hoang, à l'encontre de l'offre en surenchère de la SMABTP relative aux actions de la Société de la Tour Eiffel ayant fait l'objet d'une décision de conformité de l'AMF le 29 avril 2014.

L'AMF a fait connaître ce jour que le calendrier de la surenchère serait arrêté ultérieurement de sorte à aligner sa date de clôture avec l'offre concurrente déposée par Eurobail.

Date à retenir : 23 juillet 2014 (après bourse) : résultats annuels

A propos de la Société de la Tour Eiffel

Société d'Investissements Immobiliers Cotée (SIIC) sur Euronext Paris, sa stratégie privilégie l'investissement dans des zones à fort potentiel et la fourniture d'immeubles neufs loués à des acteurs de premier plan. Son patrimoine au 31 décembre 2013 s'élève à 701 millions d'euros pour des actifs situés principalement en région parisienne.

Société de la Tour Eiffel est cotée sur NYSE Euronext Paris (compartiment B) – Code ISIN : 0000036816 – Reuters : TEIF.PA – Bloomberg : EIFF.FP – Membre des indices IEIF Foncières, IEIF Immobilier France

Contact Presse

Jean-Philippe MOCCI Capmot Tél: +33 (0)1 81 70 96 33 /+33 (0)6 71 91 18 83 ipmocci@capmot.com

www.societetoureiffel.com